



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 40084

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'intégration scolaire des enfants handicapés en milieu ordinaire. Depuis la loi handicap du 11 février 2005 des progrès incontestables et réguliers sur l'intégration des enfants handicapés en milieu scolaire ordinaire ont été accomplis. En cette rentrée 2013, le problème semble néanmoins s'être déplacé sur les enfants dont le handicap ne permet pas l'intégration scolaire en milieu ordinaire. Environ 6 000 enfants n'auraient pu effectuer leur rentrée, faute de places dans les établissements adaptés comme les instituts médico-éducatifs ou les instituts médico-pédagogiques. Elle lui demande comment le Gouvernement entend répondre à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40084

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10747